

Master 1 DROIT

Examens du 2ème semestre 2013/14
SESSION 1

Alice Tisserand-Martin

Droit des successions et des libéralités

1) Question n° 1 (10 pts)

Résoudre le cas pratique suivant :

Aristide vient de décéder. Il laisse pour lui succéder : sa mère, Dorothee ; son épouse qui vit en maison de retraite, Annabelle ; un fils né de son union avec Annabelle, Barnabé ; une fille issue d'un précédent mariage, Coralie.

De son vivant, Aristide a consenti différentes libéralités :

- En mai 2005, il a fait une donation en avancement de part à sa fille Coralie (valeur du bien donné ; au jour de la donation 200 000 € ; au jour du décès comme au jour du partage 400 000 €)
- Par testament olographe en date du 8 mai 2012, Aristide a légué à sa mère une maison d'une valeur de 100 000 € au décès comme au partage. Outre cette maison, Aristide laisse des biens à son décès pour un montant de 400 000 €.

Quels sont les droits du conjoint survivant ?

2) Question n° 2 (10 pts)

Exposer les principes qui régissent la combinaison des quotités disponibles

Durée : 1 heure

Document(s) autorisé(s) : néant

Matériel autorisé : néant